

Communiqué n° 13 du 20 mai 2020

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier papillon a été piégé la semaine du 27 avril au 3 mai dans une parcelle hors confusion. Pour le moment, les captures sont quasi nulles. Les températures plus fraîches de la semaine dernière ont probablement ralenti l'activité des carpocapses dont la pression est très fortement liée à l'attaque de l'année précédente.

Les prévisions actuelles du modèle SOPRA ne correspondent pas du tout aux observations de terrain. Les toutes premières éclosions devraient avoir lieu à la fin de cette semaine et la majorité à la fin de la semaine prochaine.

Le virus de la granulose doit être appliqué dès le début des éclosions sur les parcelles en confusion avec une pression moyenne à forte l'année dernière.

TAVELURE ET OÏDIUM

Avec le retour du soleil, la situation se calme au niveau de la tavelure. Le modèle de prévisions prévoit tout de même un risque moyen à élevé pour la fin de la semaine.

En revanche, pour l'oïdium, les risques d'infection sont élevés pour les prochains jours. Prévoir une protection régulière. Les mesures prophylactiques (élimination des chandelles) permettent également de limiter le développement de cette maladie.

MOUCHE DE LA CERISE

Les captures restent faibles pour le moment. Les variétés précoces dont les fruits ont déjà changé de couleur devraient échapper aux dégâts de ce ravageur. Sur les variétés plus tardives, une intervention est nécessaire quand les fruits commencent à « blanchir ». Attention au délai d'attente avant récolte !

- spirotétramate (Movento SC), acétamipride (Gazelle SG, Oryx Pro) ou thiaclopride (Alanto) sont également efficaces contre les pucerons ; **délai d'attente de deux semaines**
- azadirachtine A (NeemAzal-T/S) : admis en bio ; **délai d'attente de deux semaines**
- *Beauveria bassiana* (Naturalis-L) : effet partiel, admis en bio ; **délai d'attente de sept jours**

COCHENILLE FARINEUSE

Les captures sur scotchs sont restées faibles la semaine dernière, probablement en raison des températures plus fraîches.

Lutte : pour les producteurs n'ayant pas encore effectué de traitement au spirotétramate (Movento SC), nous vous recommandons d'en appliquer un cette semaine dans les parcelles touchées en 2019.

Pour les traitements avec l'acétamipride (Gazelle SG, Oryx Pro), nous conseillons d'attendre. Les prochains communiqués fourniront les renseignements nécessaires.



VITICULTURE

MILDIU / OÏDIUM

Les précipitations de la semaine passée ont provoqué des infections de mildiou ; les premières taches nous ont été signalées dans les régions de Fully/Branson, plaine de Chamoson et Leytron. Les conditions humides ont également été favorables au développement de l'oïdium. Toutefois, les symptômes visibles (traces d'oïdium sur feuilles) passent souvent inaperçus. Il convient donc d'être particulièrement attentif lors de vos observations, sur jeunes pousses notamment.

Dans les secteurs précoces, la vigne entre dans sa phase de grande sensibilité vis-à-vis des maladies fongiques. Les prévisions météorologiques actuelles favorisent une croissance très rapide de la vigne, **il est donc essentiel de soigner sa couverture phytosanitaire dès le début de la floraison**, notamment en :

- renouvelant les traitements à intervalles de 10 à 14 jours (selon les produits utilisés) jusqu'à la fermeture de la grappe
- effectuant un traitement d'appoint dans les secteurs traités par hélicoptère dès la floraison terminée
- effectuant à temps les travaux des feuilles (effeuillage, cisailage...)
- contrôlant régulièrement l'état sanitaire des parcelles afin d'adapter la stratégie de lutte, le cas échéant

PYRALE

Un contrôle des chenilles de la pyrale a été effectué dans les secteurs où ce ravageur est habituellement présent (Ardon, Chamoson, Leytron). Le seuil de tolérance de 1 à 2 chenilles par cep n'a pas été dépassé. Une intervention contre ce ravageur n'est donc pas nécessaire.

En cas de suspicion, bien que ce ravageur demeure peu problématique, contrôlez 10 séries de 10 ceps par parcelle et cherchez les chenilles (tissages visibles dans les grappes et dans les feuilles).

HERBICIDES

Les produits phytosanitaires et particulièrement les herbicides ne doivent en aucun cas dériver hors de la parcelle traitée, notamment dans d'autres cultures (fraisiers, jardins familiaux, cultures sous tunnel...), des biotopes terrestres ou aquatiques, des zones d'habitations ou récréatives... Traitez toujours en absence de vent et en pulvérisant vers l'intérieur de la parcelle.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE